



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 72118

Texte de la question

Alors même que chaque année les caisses d'assurance maladie dépensent des millions de francs au titre des remboursements de consultations, de médicaments, et d'hospitalisations pour des problèmes de santé liés à la consommation de tabac, il apparaît pour le moins curieux que ces mêmes caisses refusent de prendre en charge le coût des traitements dits de « sevrage » vers lesquels se tournent désormais de nombreux fumeurs qui cherchent à arrêter leur consommation de cigarettes. M. Pierre Hellier demande donc à M. le ministre délégué à la santé de lui faire savoir s'il entend préconiser auprès des caisses d'assurance maladie le remboursement de ces médicaments (pastilles, patchs, etc.) dont l'usage doit permettre à terme d'éviter un certain nombre de maladies auxquelles s'exposent les fumeurs et qui génèrent des dépenses conséquentes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72118

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 263